

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	23

N° D022_2026 Détermination du nombre d'adjoints
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Denis PINGET

Date de la convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, ARVIS Adèle, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, COLIN Patrice, DELFON Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine, ZIMMERMANN Sophie

Excusés (3) ayant donné pouvoir : DARNAT Julie, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie

Votants (23)

Monsieur le Maire précise que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal, ce qui signifie 6 adjoints maximum pour le Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais, composé de 23 personnes.

Monsieur le Maire propose qu'il y ait donc 6 Adjoints, dont les délégations seront fixées par arrêté conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer six postes d'adjoints au Maire ;

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Saint-Paul-En-Chablais étant de vingt-trois, le nombre des adjoints ne peut dépasser six ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à six le nombre d'Adjoints au Maire

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 22

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire

Sophie ZIMMERMANN

Le Maire

Jean-Marie SERVOZ

